

Pour vous assurer de recevoir tous les emails envoyés par le service « Newsletter » du Site Internet Commune de Bournezeau (bournezeau.fr), nous vous invitons à ajouter l'adresse email no-reply@newsletter.neopse.com dans vos expéditeurs approuvés.



*Un problème technique indépendant de notre volonté a retardé l'envoi de notre newsletter habituelle de vendredi dernier.
Nous vous prions de nous excuser pour ce désagrément.*

INFORMATIONS MUNICIPALES

Visite de 2 jardins locaux 🌸

La commune organise une visite de 2 jardins locaux le **samedi 6 juin 2026**, en matinée. Rendez-vous est donné à 10 h précise, chez Jean-Philippe Rabillier, au 1 rue de l'Oiselière puis nous nous déplacerons chez Mathieu Grimaud, au 7 rue de l'étang. Cette rencontre a pour but de mettre en valeur les talents des jardiniers de créer des échanges et de la convivialité.

Tous les habitants de la commune intéressés par le jardinage seront les bienvenus.

Alerte canicule 🌞 et registre communal des personnes vulnérables

Depuis quelques jours le département de la Vendée a été placé à un niveau de vigilance ORANGE en raison de températures caniculaire et bien au-delà des normales saisonnières.


Dans ce contexte, il convient de rappeler de faire preuve de vigilance et de se tenir informé de l'évolution météorologique.

👉 Quelques conseils simples à adopter par tous, mais surtout par les personnes fragiles et les plus à risques (personnes âgées, personnes handicapées ou malades à domicile, personnes dépendantes, femmes enceintes, enfants, ...) :

- Pendant la journée, fermez volets, rideaux et fenêtres. Aérez la nuit.
- Buvez beaucoup d'eau plusieurs fois par jour si vous êtes un adulte ou un enfant, et environ 1.5 litre d'eau par jour si vous êtes une personne âgée.
- Ne sortez pas aux heures les plus chaudes (11h-21h).
- Limitez vos activités physiques

De plus, nous vous rappelons que **le CCAS invite les personnes résidant à leur domicile, âgées de + 65 ans (+ 60 ans sous conditions) ou en situation de handicap, à s'inscrire en mairie sur le registre communal des personnes**

vulnérables. Cette inscription permet, en cas de risque exceptionnel ou de dispositif d'alerte (canicule, grand froid, crise sanitaire...), d'apporter une attention particulière à certaines personnes isolées ou vulnérables (appel téléphonique, visite à domicile...).

 Fiche d'inscription en mairie ou sur le [site internet de la commune](#).

Vague de chaleur : adaptation des horaires de déchèterie

En raison de la vague de chaleur actuelle, les horaires d'ouverture de la déchèterie de Chantonnay ont été adaptés jusqu'au **samedi 30 mai inclus**.

Elle sera ouverte de 7h30 à 12h30 et fermées l'après-midi.

Portes ouvertes de la restauration scolaire 🍴

Venez visiter la cuisine centrale et les salles de la restauration scolaire, **le jeudi 4 juin, de 17h30 à 19h00**. Rendez-vous, allée de l'Europe (parking des cars scolaires). 📍 Venez nombreux !

Ce moment permettra aux parents de découvrir la cuisine où sont préparés les repas des deux restaurants scolaires ; de faire la connaissance du cuisinier et des agents communaux ; de pouvoir s'informer de la provenance et de la qualité des produits présents dans les menus. Cette porte ouverte offre l'occasion de rappeler que la cuisine est effectuée sur place, à la Courte Échelle, ce dont les parents n'ont souvent pas connaissance, et qu'une liaison chaude s'effectue pour le restaurant scolaire de Saint André.

Portes ouvertes de l'école publique

L'école publique ouvre ses portes à toutes les personnes qui le souhaitent **le jeudi 4 juin** de 17h30 à 19h00.

La gendarmerie nationale vous ouvre ses portes

La caserne de La Roche-sur-Yon, située au 31 boulevard du Maréchal Leclerc, ouvre ses portes **le 30 mai prochain** de 10h à 17h.

Cette journée sera l'occasion pour le public de découvrir les unités et métiers de la gendarmerie à travers des animations et des démonstrations, mais aussi d'échanger avec les militaires.

INFORMATIONS ASSOCIATIVES

Les Marsupil'Amis : 🎉 35 ANS DU FOYER

L'association des Marsupil'Amis vous informe qu'elle organise **une journée spéciale à l'occasion des 35 ans du foyer, le samedi 30 mai**, à la salle du Mitan.

Au programme :

🕒 14h : Animations (réservées aux adhérents et anciens adhérents)

👤 18h : Vin d'honneur

📷 19h : Photo de groupe

🎵 19h30 : Début de la soirée « Le Marsup' détaillée » (ouverte à tous !)

Repas animé suivi d'une soirée dansante 🍷🕺

⚠️ Les repas sont désormais COMPLETS ! ⚠️

Mais pas de panique : il est toujours possible de les rejoindre pour la soirée dansante !

Tennis : tournoi d'été open

L'association du Tennis Club de Bournezeau vous informe qu'elle organise pour la première fois un tournoi d'été open.

📅 QUAND ? Du **1er juin au 30 août 2026** - La grande finale aura lieu le week-end du

29-30 août 2026.

📍 OU ? L'ensemble des matchs se déroulera sur le nouveau terrain extérieur situé derrière les terrains de foot de Bournezeau. L'accès au terrain se fera par code (l'association apportera des précision par la suite).

👤 QUI ? **Le tournoi est accessible aux licenciés ou non licenciés** à partir de 15 ans. Il y aura un tournoi femmes et un tournoi hommes.

(Si votre enfant à moins de 15 ans mais que vous pensez qu'il peut jouer contre des adultes, n'hésitez pas à contacter l'association)

? COMMENT ? Pour vous inscrire, il vous suffit de renseigner vos informations sur le lien suivant : <https://www.helloasso.com/associations/tennis-club-bournezeau/adhesions/tournoi-tennis-bournezeau-ete-2026-2>

L'inscription au tournoi est de 5 € par personne.

⚠️ **Vous avez jusqu'au 31 mai pour vous inscrire !**

Familles Rurales : balade au trésor

L'association Familles Rurales organise une balade au trésor le **dimanche 7 juin** prochain, à partir de 9h30. Au programme une marche animée de 5 km pour toute la famille.

Tarifs : 2 € pour les adultes, 1 € pour les enfants de - 14 ans et gratuit pour les - de 3 ans.

📄 Inscription sur le site hello asso : <https://www.helloasso.com/associations/familles-rurales-ass-de-bournezeau/evenements/balade-au-tresor>

POUR RAPPEL

Travaux place de la Mairie

Les travaux de désimperméabilisation et de renaturation de la place de la mairie ont débuté cette semaine. L'accès y sera interdit 🚫. Des places de parking seront à disposition : allée de l'Europe, près de la stèle, au vieux Château, salle du Mitan et place des Papillons. La signalétique pour indiquer ces lieux va être installée.

Pour plus de précisions sur ces travaux, un plan est disponible ici sur le site de la Commune en cliquant ici. Vous pouvez contacter R Access, médiateur des travaux, représenté par Jean-Luc Thibaudeau au 06.66.26.56.31 ou contact.r.access@gmail.com

Espace Naturel Sensible (ENS) : travaux de gestion des sentiers

Dans le cadre de la gestion de l'espace naturel sensible (ENS) du Grand Bateau, le département de la Vendée gère les sentiers en collaboration avec la commune. Avec l'arrivée de nouvelles pratiques sportives, des sentiers sauvages se créent sans autorisation générant ainsi des problématiques d'érosion de sol, de dégradation d'habitats naturels et de dérangement pour la faune sauvage.

Afin de garantir la sécurité des promeneurs tout en limitant la coupe d'arbres le département souhaite maintenir une zone de quiétude pour la faune sauvage en fermant ce sentier.

👁️ Informations complémentaires dans les actualités du site : <https://bournezeau.fr/fr/nw/997895/2843271/travaux-de-gestion-des-sentiers>

Agenda

Si vous ne recevez pas correctement cet envoi, nous vous invitons à consulter la newsletter à partir notre site internet : <https://bournezeau.fr/fr/rb/632257/publications-communales-1>

**Mairie de Bournezeau
2 place de la Mairie
85480 Bournezeau**

 : 02 51 40 71 29  mairie@bournezeau.fr

Horaires d'ouverture habituels de la mairie :

- Lundi : de 9h à 12h et de 14h à 17h30
- Mardi : de 9h à 12h (fermeture l'après-midi)
- Mercredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h30
- Jeudi : de 9h à 12h (fermeture l'après-midi)
- Vendredi : de 9h à 12h et de 14h à 17h30

 Site internet : <http://bournezeau.fr>

Vous êtes destinataire de cet email car vous êtes abonné(e) au service « Newsletter » du Site Internet Commune de Bournezeau (bournezeau.fr). Si vous souhaitez vous désabonner de ce service, nous vous invitons à cliquer sur ce lien.